

PER  
P-208  
EC. 2  
B

Vol. VI

DÉCEMBRE 1907

N° 4

---

# BULLETIN

DU

# PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

## SOMMAIRE

Pages

121—Étude sur l'histoire de la littérature canadienne—Michel Bibaud.....	L'abbé CAMILLE ROY.
132—La langue parlée au Nord-Ouest canadien.....	PHILÉAS GAGNÉ.
138—Représentation graphique des temps.....	ADJUTOR RIVARD.
148—Livres et Revues (Canadiana).....	ADJUTOR RIVARD.
149—Questions et réponses.	
151—Lexique canadien-français.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
158—Sarclures.....	LE SARCLEUR.
160—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

---

Éditeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

# ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

*g* = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *æ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ïw* = *u* semi-voyelle (*huile*); *ê* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ŋ̣* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *é* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *ê* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ẽ* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ã* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *a'*, *i'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

## ÉTUDE

SUR

### L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE <sup>(1)</sup>

MICHEL BIBAUD

(1788-1857)

L'HISTORIEN

*(suite)*

Au surplus, si l'on veut savoir quel fut, enfin, le véritable sentiment de Michel Bibaud sur ces événements de 1827 et 1828, voici comment, dans une page d'ailleurs concise et vigoureuse, il résume ses pessimistes impressions :

« La politique partielle et bruyante de 1827 et 1828 avait fait rétrograder notre ordre social; fait disparaître presque entièrement de nos conseils le sens rassis, le bon sens politique; semblait avoir fait croire que les antipathies, les animosités, les dissensions publiques, étaient l'état naturel de la société civile, que le bruit de la politique était préférable à la tranquillité sociale: dans son adolescente ardeur, l'esprit de parti, pris par les deux populations pour le véritable patriotisme, n'avait plus connu de bornes, n'avait plus su respecter les convenances politiques, et en quelques cas, les relations sociales: l'égoïsme, l'amour-propre, l'orgueil, l'ambition, l'infatuation, ou l'exaltation de quelques particuliers, avaient été par lui pris et donnés calomnieusement, ou absurdement, pour les opinions, les intérêts, les besoins et les vœux du pays ou du peuple: il avait entièrement perdu de vue le résultat probable, ou plutôt certain, de l'enchaînement des

---

(1) Voir le *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre 1905, avril, septembre, novembre 1906, avril, juin, octobre 1907.

causes et des effets ; méconnu le danger du progrès et de l'entraînement. Au milieu de scènes bruyantes, fascineuses et assourdissantes, ceux qui en creusant un torrent lui avaient imprudemment donné une pente trop rapide, devaient y être entraînés imperceptiblement. Cette bouillante effervescence, cette tourmente avait compromis notre population, qui ne fut sauvée de l'état social ou politique qu'elle appréhendait, et dont elle était menacée, que par le résultat inattendu, la tournure imprévue donnée en Angleterre aux affaires du Canada, à la fin de juillet 1828 <sup>(1)</sup>. Notre beau pays avait été troublé, une partie de notre intéressante jeunesse avait été détournée d'occupations utiles, de l'application aux études nécessaires à son avenir, par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la province... Notre politique indigène, déjà moins rationnelle que tranchante, particulièrement dans les *résolutions* de nos chambres législatives, semblait avoir fait perdre... dans ces chambres et hors de ces chambres, à nos mœurs et à nos habitudes sociales, quelque chose de cette franchise, de cette douceur et de cette amabilité, louées par presque tous les historiens, les écrivains et les voyageurs qui ont parlé du Canada et des Canadiens;... elle avait retardé les progrès de l'industrie, et particulièrement des arts, des sciences et des lettres.» <sup>(2)</sup>

On ne peut méconnaître qu'il y ait beaucoup de dures vérités dans cette page où se montre la philosophie de l'historien. Michel Bibaud comprend à merveille les inconvénients d'une politique d'agitation où la violence des esprits ne permet plus d'entendre les conseils de la prudence ; et l'on ne pourrait que souscrire à son jugement s'il avait pris soin de suffisamment analyser d'abord les causes de ce bouleversement social, d'assigner à chacun sa part des responsabilités. Mais il semble qu'à mesure que nous approchons de la crise finale où va se dénouer dans le sang le conflit d'intérêts si opposés, Bibaud soit de moins en moins capable d'un tel discernement, et qu'il s'irrite d'avantage de l'attitude intransigeante de ses compatriotes. Sans indiquer lui-même

(1) A la Chambre des Communes, on loua et blâma tour à tour le parti canadien et le parti anglais ; le rapport du comité chargé d'étudier la question, fut favorable dans son ensemble à notre chambre des députés. Lord Dalhousie fut rappelé.

(2) *Hist. du Canada*, II, 400-401.

d'autre remède à la situation qu'une modération qui ressemble étonnamment à une stérile résignation, il ne sait qu'accabler de ses plus vifs reproches ceux qui continuaient la lutte, et qui par leurs paroles et leurs actes l'aggravaient encore. Certes, l'historien impartial doit blâmer comme il convient les impatiences juvéniles et compromettantes d'une Chambre qui ne savait pas attendre l'heure opportune, et qui refusait même d'accepter les compromis honorables que lui offrait Lord Aylmer; il ne saurait approuver tous ces excès de langage et tous ces articles de journaux acrimonieux qui ne pouvaient qu'envenimer la querelle, qui aboutirent, en effet, à des bagarres sanglantes<sup>(1)</sup>, et rendaient beaucoup plus difficiles à offrir les concessions gouvernementales; il doit aussi condamner certaines audaces plutôt démagogiques dont se rendit coupable Papineau, et qui éloignèrent alors de lui quelques-uns de ses plus fermes lieutenants, comme Neilson, Cuviller, Quesnel et Debartzch: mais nous ne pensons pas qu'il ait pour cela accompli toute sa tâche, et il lui reste encore sans doute à distribuer avec quelque mesure et impartialité ses réprimandes et ses sympathies.

\* \* \*

Entre toutes les actions qu'il faut mettre au compte de l'exaspération patriotique des agitateurs de 1830, il n'en est pas pour laquelle Bibaud se soit montré plus sévère, ni plus irrité que les fameuses 92 Résolutions. Avouons qu'il n'en est pas, non plus, où se soient mieux traduites l'inexpérience et l'exaltation des chefs politiques de ce temps. On assure que c'est Morin, inspiré par Papineau, le bon et doux Morin que l'on retrouve si sage après 1840, qui rédigea dans le style pompeux et emphatique des révolutionnaires notre « déclaration des droits de l'homme ». Nos patriotes voulurent alors faire grand, aussi grand que les constituants de 1789, et se montrèrent plus solennels que les congressistes de Philadelphie en 1774. Ils firent entrer dans les 92 Résolutions, outre leurs griefs véritables, des déclarations de principes démocratiques, des critiques de la constitution anglaise, des éloges de la république américaine, et des menaces à peine voilées de rébellion et d'annexion, qui ne pouvaient qu'effrayer

---

(1) Au mois de mai 1831, pendant l'élection d'un député pour la ville de Montréal, il y eut des désordres si graves que l'on dut faire sortir les soldats anglais de la garnison pour les réprimer; trois citoyens, amis de Papineau, furent tués par les soldats qui firent feu sur la foule.

ou indisposer le gouvernement anglais. Tout cela pouvait être sincère, mais tout cela fut infiniment maladroit. Aussi, sans égard pour ce qu'il pouvait y avoir de légitime et de juste dans quelques-unes de ces 92 Résolutions, voici comment Michel Bibaud apprécie ce document.

« Le 17 (février 1834), M. Bédard (Elzéar) présente le commencement de cette série, qui doit atteindre le nombre 92, fruit incohérent, pour ne pas dire monstrueux, d'un travail où l'on put reconnaître évidemment la manière de penser et d'écrire de M. Papineau... »<sup>(1)</sup> Et après avoir donné au lecteur la substance des 92 Résolutions, il ajoute ce violent commentaire : « Tel est le résumé d'une œuvre dont on n'aurait pu trouver nulle part le pendant, l'eût-on cherché dans les annales de la plus grande démente révolutionnaire... Peu d'hommes pouvaient croire qu'il fût décent ou prudent de dénaturer les faits, d'invectiver, d'insulter et de menacer d'une manière si folle et si furieuse; tous devaient voir dans cet incongru verbiage les efforts pénibles faits pour trouver les termes les plus injurieux et leur donner la tournure la plus offensante : les passions concentrées de l'orgueil, de l'amour-propre blessé, de la haine invétérée, et de l'aveugle esprit de vengeance, ne trouvant pas assez d'espace pour se déborder, d'issues assez larges pour s'exhaler; l'effervescence cérébrale, enfin le délire politique parvenu à son plus haut paroxysme »<sup>(2)</sup>.

Michel Bibaud ne pouvait guère en un style plus violent accentuer davantage ses répugnances et ses dédains de bureaucrate. Et nous pourrions bien un peu retourner ici contre lui les reproches qu'il adresse sans cesse à Papineau, lorsque le tribun porte sur tous les points de la province son éloquence si âpre, et ses déclamations stridentes. Bibaud et Papineau sont tous deux aux extrémités opposées d'une situation où ni les excès de complaisance, ni les crises d'une rage impuissante ne pouvaient utilement servir la cause des Canadiens. Le premier ne paraît pas avoir le courage qu'il faut pour démasquer la duplicité du fonctionnarisme officiel, et le second s'enhardit jusqu'à compromettre par sa trop libre parole les droits imprescriptibles qu'il voudrait conquérir. Ni l'un ni l'autre ne peuvent, à ce moment de l'histoire de nos luttes nationales, recueillir l'unanime approbation des contemporains et de la postérité.

(1) *Hist. du Canada*, III, 198-199.

(2) *Ibid.*, III, 209-210.

Cependant, et quoi qu'il en soit, si nous devons regretter que les agitations qui ont précédé 1837 n'aient pas été conduites toujours avec la sagesse et la modération qui conviennent, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une vive sympathie pour le geste impatient et sincère de tous ces hommes qui tenaient tête à une oligarchie conservatrice toute puissante, et luttèrent sans fatigues pour arracher à leurs maîtres des libertés légitimes. Nous estimons que cette période de notre histoire, malgré les imprudences qui ont pu retarder le succès de nos revendications, est l'une des plus généreuses, et l'une des plus instructives pour la postérité. Bibaud, lui, en juge tout autrement, et au moment de déposer la plume qui a raconté toutes les péripéties d'un drame si mouvementé, il écrit : « Les sept années (1830-1837) que nous venons de parcourir forment indubitablement une des périodes les plus tristes de l'Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise, sans en excepter celles du « règne militaire », et des deux guerres américaines ; car si la guerre fait appréhender des périls et cause des terreurs, elle offre aussi, pour récréer l'esprit, des actes héroïques, souvent des triomphes et de la gloire ; mais les contentions des factions, les discordes civiles, l'anarchie ne produisent qu'aigreurs, haines, animosités, méfiances réciproques, inquiétudes et afflictions d'esprit. » <sup>(1)</sup>

\* \* \*

L'état d'âme, irrité, qui fut celui de Michel Bibaud, quand il a raconté nos luttes politiques, enlève à son histoire l'autorité, la valeur scientifique qui est indispensable à cette sorte d'œuvre littéraire. Il faut lire cette *Histoire du Canada* avec précaution et défiance, et c'est peut-être pour cela qu'on ne la lit guère aujourd'hui. Mais cela même nous fait aussi vivement et doublement regretter que nous ne puissions avoir à lui opposer, pour les confronter du moins et, peut-être, les corriger l'une par l'autre, l'*Histoire du Canada* qu'avait écrite cet autre témoin des mêmes événements, le docteur Labrie. Labrie n'était, certes, pas de l'école de Bibaud, encore que, en 1807, il ait paru réprocher la littérature trop agressive du *Canadien*, et fondé, pour donner un modèle de véritable journalisme politique, prudent et modéré, le *Courrier de Québec*.

(1) *Hist. du Canada*, III, 504-505.

Mais, au témoignage de Bibaud, Labrie s'était laissé lui-même entraîner, et plus d'une fois, dans le courant des effervescences juvéniles, et c'est de lui qu'il a dessiné ce portrait : « Homme laborieux, instruit, mais esprit excité, impatient du frein de l'opposition ou de la contradiction, susceptible de se courroucer à la vue d'abus réels ou apparents, en se les exagérant outre mesure, le docteur Labrie devait voir tout bien d'un côté, et tout mal de l'autre ; ne pouvait pas être un écrivain politique impartial, même en s'efforçant d'être équitable. » <sup>(1)</sup>

Ce jugement de Bibaud nous laisse assez entrevoir que l'*Histoire du Canada* faite par Labrie devait assez peu ressembler à celle du bureaucrate dont nous étudions l'œuvre. Mais l'attitude plutôt calme et froide qu'avait prise le fondateur du *Courrier de Québec* au début même des batailles du journalisme politique, nous permet aussi de penser que nous aurions trouvé dans les pages où il racontait les agitations de la vie publique contemporaine une plus juste appréciation des événements et des causes qui les ont déterminés.

Ce qui est certain, c'est que l'œuvre historique de Michel Bibaud ne paraît pas avoir captivé beaucoup, ni retenu longtemps l'attention du public. Sans doute, le dernier volume, celui qui raconte les événements qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à 1837, n'a été publié qu'en 1878, longtemps après la mort de son auteur, mais le deuxième volume, celui qui comprend toute la première période de la domination anglaise (1760-1830) a été livré au public en 1844, et le premier volume qui raconte l'histoire de la domination française a été successivement édité en 1837 et en 1843, et l'on ne voit pas que l'on s'en soit beaucoup préoccupé. Pendant que l'*Histoire du Canada* que Garneau commença à publier en 1845, excitait partout la plus vive admiration, alimentait le patriotisme des jeunes gens dans les collèges, et attirait à son auteur des éloges enthousiastes, l'*Histoire* que venait de publier Michel Bibaud, et qui heurtait de front les convictions ardentes de la plupart des lecteurs, ne pouvait provoquer beaucoup d'applaudissements. De Gaspé affirme même que lorsqu'apparut l'œuvre de Garneau, l'histoire de notre pays était encore lettre close pour les Canadiens français <sup>(2)</sup>.

(1) *Hist. du Canada*, II, 311.

(2) *Les Anciens Canadiens*, par De Gaspé, p. 201, 1<sup>er</sup> édition. Voir aussi, à ce sujet, les *Souvenances Canadiennes*, encore inédites, de l'abbé Casgrain, II, 81.

Cependant, l'on ne peut nier que Michel Bibaud ait fait de considérables efforts pour donner à son ouvrage une réelle valeur scientifique. Et rien ne le fait mieux voir que l'étude comparée des différentes éditions qu'il a données de son premier volume. C'est dans la *Bibliothèque Canadienne*, recueil littéraire fondé par Bibaud lui-même, en 1825, et dans le premier numéro paru au mois de juin, qu'il commença à publier ce récit. Chaque livraison contenait une partie, une tranche de l'histoire de la domination française, et le dernier numéro du recueil, daté de juin 1830, en livrait au lecteur les dernières pages. Ce n'est qu'en 1837, que Bibaud publia en volume cette première partie de son travail : or ce volume était déjà en réalité une seconde édition revue et augmentée ; le texte qu'on y lit est fort différent de celui de la *Bibliothèque Canadienne*. En 1843, parut la deuxième édition de ce premier volume, et nous y voyons un texte encore tout autre, et cette fois beaucoup plus abondant et plus satisfaisant que celui des éditions précédentes. L'auteur a surtout corrigé bien des erreurs où il avait donné, à la suite de Charlevoix, sur Cartier et Roberval, et il s'étend plus librement sur les périodes intéressantes de la découverte et de la conquête. Des collaborateurs qu'il accueille avec bienveillance l'aident dans son travail, et publient dans la *Bibliothèque Canadienne*, en 1827, une série d'articles et de documents sous le titre général de *Matériaux pour l'Histoire du Canada*. Lorsque, d'ailleurs, des documents nouveaux lui tombent sous la main, et lui permettent de rectifier sa première rédaction, Bibaud s'empresse d'en informer le public ; le premier article du premier numéro du *Magasin du Bas-Canada*, qu'il publie le 1<sup>er</sup> janvier 1832, est consacré à remettre au point certaines pages de la *Bibliothèque Canadienne* que Bibaud lui-même avait écrites sur Sébastien Cabot et Jacques Cartier.

Michel Bibaud s'est imposé un semblable travail de revision et de remaniement de texte pour la première partie de son deuxième volume, lequel parut d'abord, sous forme d'articles, dans le recueil *l'Observateur*, publié en 1830 et en 1831.

Il est regrettable qu'au fur et à mesure qu'il retouchait ses manuscrits, Bibaud n'ait pas songé à élargir davantage le cadre de son *Histoire*, et à y faire entrer plus de faits et d'idées sur la vie économique, sur les institutions sociales et sur les mœurs de son pays. Le deuxième et le troisième volumes surtout sont trop

exclusivement consacrés aux agitations parlementaires et électorales du Canada. C'est à la Chambre des députés, sans doute, et au Conseil législatif que se concentrait alors la vie politique, mais encore eût-il été opportun pour l'historien de cette époque de jeter un coup d'œil plus attentif sur tous les mouvements de la civilisation canadienne, et de nous mieux renseigner, par exemple, sur les questions de colonisation, de commerce, et d'éducation qui sont si intimement liées à la fortune du pays.

Mais la vie parlementaire elle-même sur laquelle l'auteur a tant insisté ne nous est pas présentée, dans cette *Histoire*, d'une façon suffisamment personnelle et intéressante. Michel Bibaud avait sous la main les discours des gouverneurs, les adresses de la Chambre des députés, et aussi tous ces vœux formulés par la majorité, et qu'en langue canadienne et impropre on appelle des *résolutions*: et il s'est abondamment et copieusement servi de tous ces documents officiels. Il les cite longuement, et il les cite sans cesse; et l'on passe d'un document à un autre, d'un discours à une adresse, et d'une adresse à une *résolution*, et l'on finit par perdre pieds, et par ne plus savoir où l'on va ni d'où l'on vient. La méthode la plus détestable dont puisse user un historien est bien celle qui consiste à coudre bout à bout les pièces officielles sur lesquelles doit s'étayer son œuvre. Son métier à lui doit être plutôt de nous épargner la peine de lire tous ces informes matériaux, et d'en extraire pour nous les faits essentiels, les idées générales, la substance et la moelle. Bibaud ne le fait pas assez; il trouve plus commode de servir tout crus ces morceaux indigestes, et le mérite littéraire des deux derniers volumes de son *Histoire* en est d'autant diminué.

Ajoutons à cela que la mauvaise rédaction des tables des matières, et que la division par livre que l'auteur a finalement adoptée, offrent cet inconvénient particulier que chacun de ces livres, formé d'une suite trop longue de documents, et pas assez fourni de dates précises, oblige le lecteur qui veut consulter l'ouvrage, à feuilleter longtemps avant de se retrouver au bon endroit, et laisse souvent l'esprit en proie à une fatigante incertitude chronologique.

Et pourtant Michel Bibaud sait être intéressant quand il veut se donner la peine de bien arranger son récit, d'exprimer sa propre pensée, et de nous donner ses conclusions. Aussi voudrait-on celles-ci

plus nombreuses, plus souvent distribuées à travers les événements; l'auteur se contente trop volontiers de raconter rapidement et brièvement les faits. L'on ne peut nier, cependant, qu'il y ait malgré cette sobriété et cette sécheresse dont est coutumier l'esprit de Bibaud, des pages de l'*Histoire du Canada* qui sont bien écrites, fortes, et d'une allure toute classique. Jamais, certes, Bibaud ne cherchera à agrémente ses narrations, même lorsque l'événement pourrait s'y prêter: il paraît s'interdire tout effort d'imagination, ou plutôt il laisse apercevoir à chaque instant qu'il n'en peut faire. Il s'attardera, par exemple, pendant trois pages à nous informer minutieusement du cas du juge Foucher, accusé d'irrégularités judiciaires<sup>(1)</sup>, tandis qu'il rapporte en quelques lignes seulement l'héroïque bataille de Chateauguay<sup>(2)</sup>. Mais l'esprit de Bibaud, indigent plutôt que varié, excelle parfois à tracer de petits portraits, ou à composer des jugements dont le style est d'une rare fermeté. Voici comment, après avoir raconté l'œuvre de Champlain, il ramasse en quelques lignes les traits principaux de son caractère.

« C'était un homme de bien et de mérite: il avait des vues droites et était doué de beaucoup de pénétration. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'étaient son activité, sa constance à suivre ses entreprises; sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers; un zèle ardent et désintéressé pour le bien de l'état; un grand fonds d'honneur, de probité et de religion. Au reproche que lui fait Lescarbot d'avoir été trop crédule, Charlevoix répond que c'est le défaut des âmes droites, et que, dans l'impossibilité d'être sans défauts, il est beau de n'avoir que ceux qui seraient des vertus, si tous les hommes étaient ce qu'ils devraient être.»<sup>(3)</sup>

A côté de ce portrait, l'on pourrait citer ces avis judicieux que Bibaud adresse aux jeunes gens qui veulent trop tôt se jeter dans la carrière politique: propos mesurés où se révèle toute l'expérience d'un moraliste. « Les jeunes gens sont l'espoir de la patrie, non son conseil; et pour réaliser, ne pas tromper cet espoir, ils doivent attendre que leur temps soit venu, que l'âge, l'expérience, la réflexion et l'étude aient éclairé leur raison et mûri leur jugement; autrement ils courent le risque de compromettre leur avenir, en faisant ce que, dans la suite, ils voudraient

(1) *Hist. du Canada*, II, 190-193.

(2) *Ibid.*, II, 175.

(3) *Ibid.*, I, p. 108, 2<sup>e</sup> édit.

pour beaucoup n'avoir pas fait, après avoir reconnu que le parti embrassé avec chaleur n'était ni le plus sage ni le plus sûr ; ou qu'il n'était ni sûr ni sage de l'embrasser trop chaleureusement. Le journaliste, l'orateur, l'historien qui, loin de chercher à réprimer, à modérer du moins la fougue des jeunes gens, chercherait à l'exciter, nous paraîtrait manquer essentiellement à son devoir public. Les hommes âgés, les sages ne doivent pas seulement à la jeunesse le sourire de la bienveillance et des bons souhaits ; ils lui doivent encore l'avis de se garder de son âge. Montesquieu avoue qu'il y a dans son premier ouvrage, ses *Lettres Persannes*, des étourderies de jeune homme, des *juvenilia*. » <sup>(1)</sup>

Si donc il y a dans l'*Histoire du Canada* de Michel Bibaud, une littérature généralement trop diffuse, et parfois un décousu bizarre auquel l'expose l'ordre chronologique qu'il observe ; si l'on pourrait souhaiter que l'auteur se préoccupât davantage de faire la synthèse des événements qu'il raconte, il est incontestable que parfois aussi il y a des pages qui retiennent l'attention, qui font réfléchir le lecteur, et où s'exprime avec vigueur la langue plutôt abstraite de l'historien.

Au lendemain de la mort de Michel Bibaud, le rédacteur d'un journal de Montréal, *le Pays*, disait de l'*Histoire du Canada* : « C'est une œuvre méritoire, nous le reconnaissons volontiers, malgré les erreurs qu'on y rencontre, et quoique nous soyons loin d'en partager toutes les opinions... Nos idées politiques et celles de Michel Bibaud ne furent pas les mêmes. Cependant nous admirons l'indépendance de son caractère, et nous sommes et nous serons souvent heureux de le citer à l'appui de nos principes démocratiques ». <sup>(2)</sup>

Ce jugement est assez exactement celui de la postérité. L'*Histoire du Canada* de Michel Bibaud est aujourd'hui inférieure au point de vue de la vérité historique à celles qui ont été faites depuis, et qui ont bénéficié de recherches plus étendues, et d'informations plus précises. L'esprit dont elle est pénétrée en fait la lecture plutôt désagréable, et l'empêchera toujours d'être un livre populaire et vraiment national. Mais elle peut être utile à consulter, et elle doit être consultée à cause des documents précieux qu'elle enferme, et plus encore à cause même des tendances

(1) *Hist. du Canada*, II, 305-306.

(2) *Le Pays*, 4 août 1857.

bureaucratiques de son auteur. N'est-il pas toujours bon de connaître la pensée de ceux qui nous sont contraires, et cela ne nous empêche-t-il pas de tomber dans des excès opposés à leurs excès? La situation périlleuse qui nous fut faite par l'acte constitutionnel de 1791, et la situation plus difficile encore où s'engagèrent eux-mêmes les patriotes, sont des questions politiques très complexes que nos historiens n'ont peut-être pas encore assez froidement étudiées, et que Garneau, venu après Bibaud, n'a pas non plus tout à fait résolues. Ne peut-on pas du moins déjà les corriger l'un par l'autre? Et si Michel Bibaud, qui eut le tort très grave de n'apercevoir jamais que les fautes des chefs de la résistance, leur a précisément, quoique trop amèrement reproché leurs extravagances, ne lui doit-on pas pourtant savoir quelque gré d'avoir ainsi montré tout un aspect trop ignoré de ces brûlantes questions?

Pour nous, qui regrettons, certes, que Bibaud se soit laissé trop souvent entraîner en des courants d'opinions inacceptables, nous devons, semble-t-il, au cours de ces *Études* sur les origines de notre littérature, lui bien marquer sa place en tête de la liste de nos historiens.

CAMILLE ROY, P<sup>tre</sup>

# LA LANGUE PARLÉE

AU NORD-OUEST CANADIEN

---

« Vocabulaire de mots et d'expressions en usage chez les *traiteurs* et *coureurs de bois* de toutes nations, dans le Nord-Ouest Canadien, au commencement du siècle dernier, ayant pour la plupart un sens différent de celui qu'elles ont maintenant dans la langue française. »

Ce glossaire est tiré d'un volume qui a échappé aux auteurs de la *Bibliographie du parler français au Canada*, et dont le titre se lit comme suit : « *Report of the trials of Charles De Reinhard and Archibald M'Lellan, for murder, at a Court of Oyer and Terminer, held at Quebec, May 1818. From minutes taken in shorthand, under the sanction of the Court, Montreal, 1818.* » La partie de ce volume que nous traduisons ci-dessous est intitulée : *A glossary of some words in use in North-West America, either peculiar to the Fur-Traders and Canadians, or such as are used in a different sense from their proper French construction.*

On a voulu faire saisir le sens propre attaché à un certain nombre d'expressions qui se rencontrent dans les témoignages entendus pendant le cours de ce célèbre procès, et que l'on trouve ci-dessous en italiques.

---

*Agrès.*—Tout l'équipement et l'attirail d'un canot.

*Allège, un canot allège.*—Se dit d'un canot léger, propre au transport des personnes seulement, et non des marchandises.

*Anglais.*—Cette appellation est exclusivement employée pour désigner les engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'ils soient Français, Anglais ou Métis, pour les distinguer des *traiteurs* du Canada, qu'on nomme *Français*, sans tenir compte, pour ces derniers non plus, de leur origine, ni de leur langage.

*Arpent.*—180 pieds français.

*Aviron.*—Pagaie.

*Barre, barre de canot.*—Terme employé pour désigner les barres transversales d'un canot d'écorce de bouleau, ainsi que les espaces entre chacune de ces barres.

*Bois-brulés, Métifs, Half-breeds.*—Noms donnés à cette population mixte, qui existe au Nord-Ouest à cette date, provenant des relations des Européens et Canadiens avec les sauvagesses. Ces appellations sont synonymes. La première tirerait son origine du teint sombre de ces métis, que l'on compare à l'apparence d'une forêt de sapin où le feu a passé (chose assez commune en ces lieux) et qui revêt alors une couleur d'un brun sale; la seconde serait une corruption de l'espagnol *Mestice*; la troisième est le mot anglais, qui signifie demi-race.

*Bouleau (écorce de).*—Dont les sauvages se servent pour faire leurs canots; ils en font aussi usage pour y tracer de grossiers dessins qui leur servent de cartes géographiques (*Birch bark map*). On les voit aussi employer des peaux de buffles repassées pour y peindre des scènes de guerre et de chasse.

*Bourgeois.*—Maître, patron; appliqué spécialement à celui qui occupe le commandement d'un poste de traite ou d'un canot (qu'il soit *associé* ou *commis*), et généralement appliqué aussi à la classe des *Messieurs*, occupant une position supérieure à celle des domestiques ou *engagés*.

*Brigade.*—Une flotte de canots, allant ou venant d'un poste de traite ou d'un *département*.

*Butin.*—Effets, marchandises, hardes et tous autres articles d'usage personnel.

*Cache.*—Lieu de cachette; aussi, la chose cachée; amas de provisions cachées; lieu (généralement sous terre) où des provisions ou autres articles sont cachés dans les bois, ou sur le bord des rivières, pour y rester jusqu'à la saison suivante, ou jusqu'à ce que ceux qui les y ont mis reviennent les chercher; *en cache*, ainsi caché.

*Cacher.*—Receler ou cacher aux susdits endroits.

*Cage.*—Un radeau.

*Cajoux.*—Petit radeau.

*Canot.*—L'équipage d'un canot est connu sous les différentes dénominations de *bouts*, *milieux*, *devant* et *gouvernail*. Les *bouts*, sont ceux qui pagayent à la proue et à l'arrière; celui qui est à la proue est appelé *devant* ou contremaitre (*foreman*) et prend le commandement, à moins qu'un *guide* soit à bord; celui qui est à l'arrière conduit le canot et est appelé le *gouvernail*; et tous ceux qui sont entre la proue et l'arrière sont les *milieux*; les gages des *bouts* sont plus élevés que ceux des *milieux*.

*Canot du nord.*—Canot de forme particulière pouvant servir dans les rivières peu profondes et où la navigation est difficile; il a à peu près la moitié de la grandeur d'un *canot de Montréal*, dont on se sert entre Montréal et le Fort William.

*Capot.*—Paletot; *capot de couverte*, paletot fait d'une couverture.

*Carabine.*—Fusil à canon rayé (Rifle).

*Chaudière.*—Sert à indiquer la quantité de provisions pour tout le monde, pour un repas; *faire la chaudière*, faire cuire les vivres.

*Conseils.*—Généralement employé pour désigner les réunions entre nations ou tribus sauvages; ou entre les *traiteurs* et les sauvages.

*Dalle.*—Chenal étroit, mais profond.

*Département.*—Partie du pays dont le commerce est sous la surintendance spéciale d'un ou plusieurs *associés* ou *bourgeois*.

*Engagé.*—Domestique à gage; désigne spécialement les canadiens qui s'engagent comme *voyageurs*, pour un certain nombre d'années, au service des *traiteurs*.

*Équipement.*—Les hardes et autres articles fournis annuellement aux commis et domestiques des *traiteurs*; toute personne ainsi employée recevait un attirail proportionné à l'importance de son poste.

*Espérer.*—Outre son sens propre, ce mot est très souvent employé dans le sens de: attendre, arrêter; *Esperer un peu*, attendez un instant.

*Folle-avoine.*—Espèce de riz sauvage qui pousse en abondance le long des lacs et des rivières de l'ouest.

*Fort.*—Les postes de traite sont toujours appelés *forts*, quoique en général ils ne soient pas autrement fortifiés que par des pieux ou des piquets; de fait chaque habitation de l'Ouest est appelée un *fort*.

*Franc, adj.*—Supérieur; on applique ce qualificatif aux meilleures choses, de quelque espèce qu'elles soient. Ainsi, pour du bon poisson, on dit: *du poisson franc*; un homme qui parle nettement *parle franc*; *du bois franc*, etc.

*Franc, subs.*—Une livre.

*Français.*—S'emploie exclusivement pour désigner les *traiteurs* canadiens, de n'importe quelle nation, pour les distinguer de ceux de la Baie d'Hudson, qui sont invariablement appelés *Anglais*.

*Freemen* ou *Hommes libres*.—Canadiens ou autres ni sauvages ni métis, qui résident dans ces pays sauvages, comme chasseurs, pêcheurs ou cultivateurs, et qui ne sont pas au service des *traiteurs*.

*Gabare*.—Gabarit ou modèle servant à façonner un canot d'écorce.

*Galet*.—Fond de roches unies; ne s'applique jamais dans son sens ordinaire de cailloux roulés.

*Gomme, gommer un canot*.—Rendre imperméable les joints d'un canot d'écorce de bouleau, en se servant de gomme ou de résine, tirée du pin.

*Gouvernail*.—Celui qui a la conduite d'un canot; celui qui le gouverne avec une pagaie, le canot n'ayant point de barre ni de gouvernail proprement dit.

*Gratter*.—Décamper lestement, détaier.

*Grémens*.—Attrail de chasse ou de pêche, hardes, etc. (Mot bâtard français dont se sert le Capitaine d'Orsonnens.)

*Guide*.—Celui qui a la conduite d'une *flotte* de canots comme pilote ou conducteur.

*Hangard*.—Foute dépendance, soit un apprentis, soit une remise, soit un autre bâtiment quelconque, pourvu qu'on y emmagasine les marchandises.

*Hivernement*.—Le temps de l'hiver dans un poste de *traite*.

*Livre*.—Une livre, monnaie courante du Nord-Ouest, vaut le double de celle du Canada; une livre du Nord-Ouest étant égale à deux livres ou francs de Montréal.

*Mangeur de lard*.—Se dit des *engagés* qui vont seulement jusqu'au Lac Supérieur et reviennent à Montréal à l'automne. Se dit aussi des novices qui s'engagent pour l'*hivernement* une première fois. Appelés *mangeurs de lard*, parce que cette sorte de viande est la principale nourriture des Canadiens, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'intérieur des terres, où il n'y en a plus et où ils sont obligés de s'en passer.

*Marche*.—Une journée de marche, c'est-à-dire l'espace que parcourt un canot pendant une journée.

*Marron*.—Un déserteur, un fuyard.

*Métifs*.—Voir « Bois-brulés ».

*Nager*.—Pagayer.

*Nique*.—Nid. Appliqué à la barre d'un canot; la barre qui avoisine l'homme qui fait l'office de *gouvernail*.

*Pemican* <sup>(1)</sup>.—La viande du buffle ou de l'élan, séchée et mise en poudre; mêlée avec de la graisse et la plupart du temps mise dans des sacs faits de peaux, qu'on appelle *taureaux*. C'est la nourriture ordinaire parmi les *engagés*, les métis et les sauvages, pendant leurs voyages de la belle saison.

*Perche de canot*.—Le mat qui se plante dans un canot.

*Pièces*.—Paquets préparés pour le voyage du Nord-Ouest pesant à peu près 90 livres, pour pouvoir être portés commodément dans les *portages*.

*Portage*.—Lieu où il faut porter à bras le bagage.

*Prairie*.—Plaine, sans arbres.

*Raquettes*.—*Snow-shoes*.

*Saguenash*.—Expression dont se servent les sauvages en parlant d'un anglais dont ils ne connaissent pas le nom.

*Sucre sauvage, sucre gris, sucre du pays*.—Sucre d'érable, sucre fait de la sève de l'*acer saccharinum*.

*Taureau*.—Sac fait de peaux de buffle vertes, rempli de pémican ou de viande pulvérisée, pesant généralement 90 livres.

*Traverse*.—Distance d'un camp à un autre, à l'embouchure des rivières et baies dans les lacs, que les canots franchissent directement, quand le temps le permet, au lieu de suivre les sinuosités du littoral.

*Voyageurs*.—Canadiens et autres engagés par les *traiteurs*, pour mener les canots. Ce nom se donne aussi aux *traiteurs* eux-mêmes.

*Wattape*. <sup>(2)</sup>—Les filaments des racines de l'épinette blanche, employés pour coudre ensemble les écorces de bouleau, en faisant des canots.

---

Le compilateur de ce volume nous assure avoir rencontré bien des difficultés quand il s'est agi d'en préparer l'impression,

---

(1) Sir Alex. McKenzie appelé « Pemican » du poisson séché au soleil, broyé, et mis dans des sacs, pour la commodité du transport.

Harmon appelé « Pimican », de la viande maigre séchée au soleil, et prétend que l'on peut garder bon ce *pimican* pendant des années, pourvu qu'il ne sente pas l'humidité. « Nourriture agréable et saine, à laquelle on ajoute quelquefois du sucre. »

(2) McKenzie dit que les sauvages tissaient d'une manière si compacte ces filaments, qu'ils en faisaient des vaisseaux étanches pouvant contenir des liquides.

précisément à cause de ce français étrange (indifferent french), dont on s'était servi dans la plupart des témoignages entendus dans cette cause.

Ce langage défectueux est d'abord attribué à cette espèce de jargon provincial dont se sert la basse classe des Canadiens, ainsi qu'au mauvais français parlé par les soldats de DeMeuron <sup>(1)</sup>. Il croit aussi que le fait que plusieurs anglais ont persisté à parler français durant le cours de ce procès, comme c'était d'ailleurs leur habitude de le faire dans l'Ouest, sans être parfaitement maîtres de cette langue, a encore servi à augmenter le nombre de ces expressions vicieuses.

L'auteur déplore aussi les anglicismes qui se sont introduits dans le langage franco-canadien, particulièrement dans les Cours de justice et dans leurs procédures.

Un fait digne de remarque, c'est que le Canadien avait alors réussi à imposer sa langue aux Anglais et aux Écossais, qui pourtant eurent la haute main partout, dans ces parages, à cette époque.

PHILÉAS GAGNON.

---

(1) Soldats de la Suisse arrivés au Canada depuis quelques années.



En d'autres termes, l'action exprimée par le verbe peut ne faire que commencer au moment où je parle, elle peut aussi être à la veille de finir.

Le premier cas sera représenté par la figure suivante :

3° T.....a.V.....n.....S

C'est-à-dire, je dis : « L'oiseau *chante* », au moment où l'oiseau vient de se mettre à chanter ; l'action vient de commencer, au moment où je parle. Le verbe est au présent, parce que l'action dure au moment actuel ; cependant, si l'on considère la fin de l'action, elle est encore à venir. Aussi verrons-nous que le temps présent exprime parfois une action future.

Si je dis : « L'oiseau *chante* », quand le chant est près de cesser, le verbe est encore au présent, parce que le chant se fait entendre au moment où je parle ; mais, si on la considère dans son commencement, l'action est alors passée. Ce cas sera représenté par la figure suivante :

4° T.....a.....V.n.....S

Dans l'un et l'autre cas, le point V est placé entre a et n, c'est-à-dire dans le segment de ligne qui représente la durée de l'action ; autrement dit, pour que le verbe soit au présent, il faut que le moment actuel soit postérieur au commencement, et antérieur à la fin de l'action.

Mais l'action peut durer moins longtemps que la parole, l'action peut être instantanée. Et dans ce cas, le temps *présent* participe du *futur* et du *passé* :

« L'oiseau *chante*. »

V V V

5° T.....an.....S

C'est comme si je disais : « L'oiseau *va chanter*... il *chante*... il a *chanté*. »

Hors le cas de l'action instantanée, le moment actuel peut être précisément celui où l'action commence. Le point V coïncide alors avec le point a :

V

6° T.....a.....n.....S

On exprime aussi ce cas par le *présent* : « L'oiseau *chante* ». En réalité, l'action est future ; et l'on dit plus exactement :

« L'oiseau *va chanter.* » C'est le *futur prochain*. Ex. : « Je *pars* à l'instant », et par extension : « Je *pars* demain. »

De ce temps *futur*, qui participe du *présent*, qui devient présent au moment même où il est exprimé, on passe, comme nous le verrons, au *futur simple*.

De même que le moment où l'on parle peut être celui où l'action commence, il peut coïncider avec le moment où l'action finit. Le point V coïncide alors avec le point n :

V

70 T.....a.....n.....S

Le chant est justement achevé au moment actuel : « L'oiseau *vient de chanter.* » De ce temps, qui participe du *présent* et du *passé*, on passe presque insensiblement au *passé*.

Dans les cas que nous avons examinés, l'action est considérée au moment où l'on parle ; elle peut aussi se rapporter uniquement à un autre moment, par exemple, le lever du soleil, que nous représentons par S. Le verbe sera au *présent*, si le moment S est compris dans le temps a..n, c'est-à-dire si l'événement auquel l'action se rapporte se produit pendant l'action, mais pourvu que cet événement soit lui-même considéré comme actuel. Voici la représentation graphique de ce cas :

« L'oiseau *chante* quand le soleil paraît. »

80 T.....a.....S.....n.....S

ou :

S

90 T.....a.....n.....S

Du cas : « L'oiseau *va chanter* », nous passons au *futur simple* : « L'oiseau *chantera.* »

L'action est complètement à venir ; elle ne commencera qu'un certain temps après le moment où l'on parle. Le segment a...n sera donc placé à droite du point V.

« L'oiseau *chantera.* »

100 T.....V.....a.....n.....S

On parle, au moment actuel V, du chant que l'oiseau fera entendre plus tard, dans l'espace de temps a...n.

Dans ce cas, le temps de l'action est considérée uniquement par rapport au moment où l'on parle ; mais l'action peut aussi

se rapporter à un autre moment, à un événement, toujours postérieur au moment actuel V, mais qui accompagne l'action, lui est antérieur ou lui est postérieur.

Premier cas : Le temps de l'action coïncide avec le moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *chantera* quand le soleil paraîtra. »

11° T.....V.....a.....S.....n.....S

ou :

12° T.....V.....<sup>S</sup>a.....n.....S

Deuxième cas : Le temps de l'action est postérieur au moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *chantera* quand le soleil aura paru. »

13° T.....V.....S.....a.....n.....S

Nous avons, dans ces deux cas, des *futurs simples* : « L'oiseau *chantera*. » Mais nous n'avons qu'à renverser la proposition qui a servi à illustrer le deuxième cas, et nous aurons le *futur antérieur* : « Le soleil *aura paru* quand l'oiseau *chantera*. » Le *futur antérieur* est le temps qui correspond au troisième cas, indiqué plus haut.

Le troisième cas du *futur* nous donne le temps secondaire appelé *futur antérieur* : « L'oiseau *aura chanté*. »

Le *futur antérieur* exprime que le temps de l'action est antérieur au moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *aura chanté* quand le soleil paraîtra. »

14° T.....V.....a.....n.....S.....S

Le segment a...n, qui représente l'action de l'oiseau qui chante, est à droite du point V, qui représente le moment où l'on parle, parce qu'à ce moment, l'oiseau ne chante pas encore ; l'action, le chant, est à venir. Mais ce même segment a...n est à gauche du point S, qui représente le moment du lever du soleil, parce que l'oiseau aura fini de chanter quand paraîtra le soleil.

Le *futur antérieur* marque donc que l'action est future, si on la considère au moment où l'on parle, et passée, si on la considère au moment de l'événement auquel on la rapporte. Cet événement lui-même est futur, qu'on le considère au moment de l'action (a...n) ou au moment de la parole (V).

On appelle aussi le futur simple *futur absolu*, et le futur antérieur *futur passé*. La figure que nous avons donnée montre comment en effet ce temps participe à la fois du futur et du passé.

En comparant la figure 14 et la figure 13, on verra clairement qu'au contraire, le futur simple est *absolu*, ne participe en aucune façon du *passé*: l'action est à venir, qu'on la considère au moment où l'on parle ou au moment de l'action à laquelle elle se rapporte.

Le point S, qui dans la figure 14 est à droite du segment a...n, se trouve, dans la figure 13, placé à gauche du segment a...n, mais à droite du point V.

L'*impératif* présente l'action avec commandement, avec exhortation ou avec prière: «*Lisez ce livre.*»

L'*impératif* est en vérité un *futur*: l'action que je vous invite à accomplir, la lecture du livre, par exemple, est à venir, elle est postérieure au moment où je parle. Mais la lecture peut commencer au moment même où je demande qu'elle soit faite:

V

15° T.....a.....n.....S  
ou elle peut commencer plus tard:

16° T.....V.....a.....n.....S

Dans les deux cas, nous avons des *impératifs présents*: le premier correspond au *futur prochain*; le second, au *futur absolu* ordinaire.

Nous considérons ici l'action future au point de vue de son commencement et par rapport à la volonté de celui qui parle. «*Lisez ce livre*», c'est-à-dire: Je veux, *au moment où je parle*, que vous lisiez ce livre, et que la lecture commence immédiatement ou prochainement.

Nous pouvons encore considérer l'action future, toujours au point de vue de son commencement, mais par rapport à un autre instant: «*Lisez ce livre quand vous serez seul.*»

17° T.....V.....a.....S.....n.....S  
ou :

S

18° T.....V.....a.....n.....S

Ces deux formules correspondent aux formules 11 et 12 du futur simple, avec cette seule différence que S représente ici le moment où «vous serez seul».

Correspondant au *futur simple* de la formule 13, nous avons le cas : « *Lisez ce livre quand vous aurez lu cet autre ouvrage.* »

190 T.....V.....S.....a.....n.....S

S représente la lecture de « l'autre ouvrage ».

Les temps correspondants à des *futurs simples* sont des *impératifs présents*. L'*impératif présent* est en effet souvent remplacé par le *futur simple* : « Vous lirez ce livre », pour : « *Lisez ce livre.* »

Le futur exprimé par l'*impératif* peut aussi être considéré, non pas au point de vue du commencement, mais au point de vue du terme de l'action.

Si je dis : « *Lisez ce livre quand vous aurez lu cet autre ouvrage,* » je fixe le moment où devra commencer la lecture. Si au contraire je veux fixer le moment où la lecture devra être terminée, je dirai : « *Ayez lu ce livre quand vous lirez cet ouvrage.* » C'est l'*impératif parfait*, correspondant au *futur antérieur* (fig. 14) :

200 T.....V.....a.....n.....S.....S

S représente ici le moment de la lecture du second ouvrage.

Ce temps marque donc que l'action (a.....n) est future, ou postérieure, par rapport à V, le moment où l'on parle, mais passé, ou antérieure, par rapport à S, à l'événement auquel elle se rapporte (au moins dans l'intention de celui qui parle).

Aussi se sert-on souvent du *futur antérieur* pour exprimer ce temps : « Vous *aurez lu*... » au lieu de : « *Ayez lu*... ».

On peut vouloir aussi que l'action, que la lecture commence au moment actuel, au moment où l'on parle, et qu'elle soit accomplie à un moment déterminé. Dans ce cas, le point V coïncide avec le point a, le point n avec le point S ; exemple :

« *Ayez lu ce livre quand le soleil paraîtra.* »

V S

210 T.....a.....n.....S

En prenant pour point de départ le cas : « L'oiseau vient de chanter, » nous étudierons maintenant le *passé* ou *parfait*, et la game de ses temps secondaires.

Il est impossible de décomposer le temps (T...S) autrement qu'en époques passée, présente et future. C'est par des combinaisons variées de ces trois éléments que se forment tous les temps des verbes.

Dans la représentation graphique des *futurs*, nous avons vu que le segment  $a...n$  est toujours à droite du point V. Dans la représentation des *passés*, le segment est toujours à gauche du point V. C'est ce que montre la figure I.

On distingue cinq temps secondaires du *passé* : l'*imparfait*, le *passé défini*, le *passé indéfini*, le *passé antérieur* et le *plus-que-parfait*.

Une action est complètement achevée au moment où je parle : elle est donc *passée*. Mais je la rapporte à un autre moment (S), également passé ; trois hypothèses sont alors possibles :

<sup>1o</sup> La durée de l'action comprend le moment S. L'action est passée par rapport au moment actuel V ; elle est présente ou imparfaitement achevée par rapport au moment S. C'est l'*imparfait* : « L'oiseau *chantait* quand le soleil parut. »

<sup>2o</sup> T.....a.....S.....n.....V.....S

<sup>2o</sup> La durée de l'action ne comprend pas le moment S, mais le moment où s'est achevée l'action (n) coïncide avec ce moment. En d'autres termes, l'événement auquel se rapporte l'action s'est achevée. C'est le *passé antérieur* : « Quand l'oiseau *eut chanté*, le soleil parut. »

<sup>3o</sup> T.....a.....<sup>S</sup>n.....V.....S

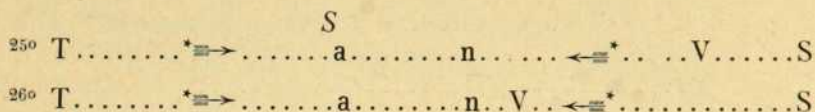
<sup>3o</sup> L'action est complètement passée, qu'on le considère au moment V ou au moment S. Elle est deux fois passée. C'est le *plus-que-parfait* : « L'oiseau *avait chanté* quand le soleil parut. »

<sup>24o</sup> T.....a.....n.....S.....V.....S

Dans ces trois cas, l'action ( $a...n$ ) est passée par rapport au moment où l'on parle (V) ; mais relativement au moment S, également passé par rapport à V, l'action est présente dans l'*imparfait*, à peine achevée dans le *passé antérieur*, complètement passée dans le *plus-que-parfait*.

Nous avons jusqu'ici rapporté l'action à un moment (S) ; elle peut aussi être rapportée à une période de temps. Cette période peut être elle-même révolue ; elle peut durer encore au moment actuel. L'action peut aussi être rapportée à un moment déterminé dans cette période.

Représentons cette période par un segment de la ligne TS délimité par  $\star \rightleftharpoons \leftarrow \star$ , et le moment déterminé, comme dans les figures précédentes, par S.



La figure 25 représente le *passé défini*: «L'oiseau *chanta*, hier, quand parut le soleil.» L'action eut lieu à un moment déterminé et dans un temps passé, complètement écoulé au moment actuel. S représente le lever du soleil, le moment où l'oiseau chanta; la durée de la période *hier* (\* $\Rightarrow$   $\Leftarrow$ \*) comprend et le point S et le temps de l'action (a...n); le point V est complètement à droite.

Si le moment de l'action n'est pas déterminé, il faut que la période dans laquelle l'action a eu lieu soit déterminée; sinon, on suppose que cette période n'est pas encore écoulée et comprend le moment actuel. Il faut aussi remarquer que le temps qui s'est écoulé depuis peu est considéré comme n'étant pas entièrement écoulé. Ces deux cas, celui du temps indéterminé et celui du temps écoulé depuis peu, sont assimilés au cas de la figure 26.

La figure 26 représente le *passé indéfini*, le temps qui marque que l'action a eu lieu dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé au moment actuel, ou qui n'est pas déterminé, ou qui n'est écoulé que depuis peu: «L'oiseau *a chanté* aujourd'hui. —L'oiseau *a chanté* il y a un instant.—L'oiseau *a chanté* ce matin.»

Ajoutons que le *passé indéfini* peut souvent s'employer pour exprimer indistinctement tous les instants du passé. Cependant, les figures 25 et 26 représentent ces deux formes verbales suivant la signification propre à chacune d'elles.

## TABLEAU — RÉSUMÉ

Présent.	«L'oiseau <i>chante</i> .»
T.....	a....V...n.....S
	«L'oiseau <i>chante</i> quand le soleil paraît.»
T.....	a....S...n.....S
	«L'oiseau <i>chante</i> dès que le soleil paraît.»
	S
T.....	a....n.....S
	«L'oiseau <i>chante</i> .» (=va chanter. Futur prochain.)
	V
T.....	a....n.....S

« L'oiseau *chante*. » (= vient de chanter.)

V

T.....a.....n.....S

**Futur simple.**

« L'oiseau *chantera*. »

T.....V.....a.....n.....S

« L'oiseau *chantera* quand le soleil paraîtra. »

T.....V.....a.....S.....n.....S

« L'oiseau *chantera* quand le soleil aura paru. »

T.....V.....S.....a.....n.....S

« Vous *chanterez*. » (= *chantez*. Impératif.)

V

T.....a.....n.....S

« Vous *chanterez* quand le soleil paraîtra. » (= *chantez*. Impératif.)

S

T.....V.....a.....n.....S

« Vous *chanterez* quand le soleil aura paru. » (= *chantez*. Impératif.)

T.....V.....S.....a.....n.....S

**Futur antérieur.**

« L'oiseau *aura chanté* quand le soleil paraîtra. »

T.....V.....a.....n.....S.....S

« Vous *aurez chanté* quand le soleil paraîtra. »

(= *Ayez chanté*. Impératif parfait.)

T.....a.....n.....S

**Imparfait.**

« L'oiseau *chantait* quand le soleil parut. »

T.....a.....S.....n.....V.....S

**Passé antérieur.**

« Quand l'oiseau *eut chanté*, le soleil parut. »

S

T.....a.....n.....V.....S

**Plus-que-Parfait.**

« L'oiseau *avait chanté* quand le soleil parut. »

T.....a.....n.....S.....V.....S

## Passé défini.

« L'oiseau *chanta*, hier, quand parut le soleil. »

S

T.... \*→.....a....n....←\* .....V.....S

« L'oiseau *a chanté* aujourd'hui. »

## Passé indéfini.

T.... \*→.....a....n.....V.....←\* .....S

On pourrait expliquer, au moyen de cette méthode de représentation graphique, les règles de l'emploi des temps dans les propositions subordonnées. C'est par exemple, pour les élèves, un excellent exercice, et bien propre à graver les règles dans la mémoire, que de chercher à représenter graphiquement des cas comme les suivants :

« Je ne savais pas que vous eussiez été indisposé hier. »

« Je savais que vous aviez été indisposé hier. »

« J'ai appris que vous êtes indisposé. »

« J'ai appris que vous étiez indisposé. » Etc., etc.

ADJUTOR RIVARD.

---

*L'Enseignement Primaire* reproduit, chaque mois, notre page d'*Anglicismes*. Dans son dernier numéro, notre confrère ajoute une note pour recommander la lecture du *Bulletin* au personnel enseignant. Merci.

# LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

N.-E. DIONNE. *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours. 1764-1906.* Québec, 1907, in-8°, VIII + 228 pages.

L'érudit bibliothécaire de notre Législature mène vivement à chef le travail qu'il a entrepris. En 1905, il faisait paraître le premier volume de son ouvrage, où sont décrits 3092 livres et 800 périodiques publiés en langue française dans la province de Québec (V. *Bull.*, IV, 111); en 1906, il donnait le second, renfermant la liste de 2000 ouvrages publiés à l'étranger, relatifs à Québec et à la Nouvelle-France (V. *Bull.*, IV, 353); voici, en 1907, le troisième volume, où l'auteur énumère 2921 livres et 681 journaux ou revues publiés en langue anglaise dans la Province; et l'on annonce pour 1908 l'inventaire des atlas, cartes et plans concernant la Nouvelle-France.

En feuilletant le volume qui vient de paraître, on s'étonne du grand nombre de livres anglais publiés dans la province de Québec. Mais il ne faudrait pas croire que ces 2921 ouvrages soient tous des ouvrages littéraires. Il y a là-dedans assez peu de littérature. En revanche, beaucoup de livres sur l'histoire et les sciences naturelles, des statistiques, des rapports judiciaires, des guides, etc.

M. Dionne en a dressé la liste avec soin et cet inventaire ne sera pas moins utile que les précédents.

Nous nous permettrons cependant de répéter, à propos de ce troisième volume, ce que nous avons dit des deux premiers. Les indications bibliographiques sont parfois insuffisantes. Mais ce défaut ne se rencontre, sans doute, que dans la description des pièces peu importantes. Par contre, sur les ouvrages les plus précieux, M. Dionne donne tous les renseignements nécessaires, et spécialement sur les incunables, les détails les plus intéressants.

ADJUTOR RIVARD.

## QUESTIONS ET REPONSES

---

« Ne disons plus : J'ai eu beaucoup de *trouble* pour parvenir jusqu'au ministre, mais : beaucoup de *peine*, de *difficulté*, de *mal*, » écrit Lusignan dans ses *Fautes à corriger*. Ces expressions ne me paraissent pas suffisantes pour traduire l'anglais *trouble* dans tous les cas. *Avoir du trouble* s'emploie aussi absolument, comme l'anglais : *to be in trouble*; dans ce cas, il ne veut pas toujours dire : « avoir de la peine », ni : « être dans la peine »—De même, *donner beaucoup de trouble* (*to give a great deal of trouble*) ne me semble pas toujours bien rendu par : « donner beaucoup de peine ».

*Avoir du trouble*, pris absolument, peut se rendre par : avoir des soucis, des tracas, des inquiétudes, etc.—*Donner beaucoup de trouble*, c'est donner beaucoup de mal, ou mieux encore dans certains cas : donner du fil à retordre.

Comment traduire : *to fall to work*? « Se mettre à travailler, se mettre à l'ouvrage, commencer à travailler », ces expressions rendent bien l'idée; mais l'anglais comprend une figure (*to fall*) qu'on voudrait pouvoir rendre ou remplacer par une autre en français.

Les figures ne se traduisent guère littéralement d'une langue dans une autre; mais il y en a d'équivalentes, qu'on peut employer dans les traductions. *To fall to work* peut se rendre assez bien par : mordre à la besogne.

Voulez-vous donner, dans le *Bulletin*, le nom donné au bâton qu'on fixe par un anneau à l'un des brancards d'une charrette pour soutenir la charge et soulager le cheval?

Ce bâton se nomme *chambrière*.

*Emprunter* se construit-il avec *à* ou avec *de*?

*Emprunter* prend indifféremment *à* ou *de*, quand il signifie *se faire prêter, recevoir en prêt*: « J'ai emprunté cette somme *de* mon voisin (ou) *à* mon voisin. »

Mais quand il signifie *tirer de, devoir à, recevoir de*, le verbe *emprunter* prend toujours la préposition *de*: « La lune emprunte sa lumière *du* soleil. Les magistrats empruntent leur autorité *du* pouvoir qui les institue. (LAROUSSE.)

On emploie cependant *à* ou *de* après *emprunter* signifiant *tirer parti de ce qui est à un autre*: Il a emprunté cela *d'*Homère. Cette langue n'a presque rien emprunté *aux* autres. (ACADÉMIE.)

Doit-on dire une *coque* d'œuf ou une *coquille* d'œuf?

On peut dire *coque* ou *coquille*; mais *coquille* se dit surtout de la coque de l'œuf quand elle est vide.

Y a-t-il une expression française pour traduire l'anglais *errors and omissions excepted*? On voit souvent, au bas des comptes cette phrase, ainsi abrégée: E. & O. E.

En français, on dit: *Sauf erreur et omission*, qui s'écrit en abrégé S. E. et O.

L'ouvrier qui fait fonctionner, dans une imprimerie, une machine à composer, a-t-il reçu un nom particulier en français?

Si la machine est à clavier—les machines en usage au Canada sont de ce type—l'ouvrier se nomme un *pianotypeur*, d'après le dictionnaire de Desormes et Basile; la machine à clavier elle-même s'appelle un *pianotype*.

*Dandy* est admis dans la langue française; mais n'y a-t-il pas un mot d'origine française pour désigner cette sorte d'élégants?

Il y a *gandin*; il y a *petit-maitre*; il y a même *petit crevé*.

Sur les voitures d'hiver de l'administration des postes, à Québec, on a eu le bon esprit de substituer « Malle de Sa Majesté », à l'anglais « Royal Mail ». C'est un bon mouvement. Mais on se demande si *malle* est français dans ce sens.

Oui. La *malle* est la voiture par laquelle l'administration des postes expédie les lettres. On dit aussi: *malle poste*.

# LEXIQUE

## CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

**Couvarcle** (*kuvàrkl*) s. m.

|| Couvercle.

DIAL. *Couvarcle* = m. s., dans le Centre, JAUBERT.

**Couvarte** (*kuvàrt*) s. f.

|| Couverture, principalement de lit.

DIAL. *Couvarte* = m. s., dans le Centre, JAUBERT, dans le Haut-Maine, MONTESSON, la Saintonge, ÉVEILLÉ.

**Couvarture** (*kuvàrtu:r*) s. f.

|| Couverture. *Ex.*: Mettre une *couvarture* en bardeaux sur la *couvarture* en planches = recouvrir de bardeaux les planches du toit.

DIAL. *Couvarture* = m. s., dans le Centre, JAUBERT.

**Couvert** (*kuvè:r*) s. m.

1° || Couvercle. *Ex.*: Mets donc le *couvert* sur le plat aux patates = mets donc le couvercle.

DIAL. *Couvert* = m. s., en Normandie, ROBIN, DELBOULLE, MAZE; en Picardie, HAIGNERÉ; dans la Bresse, GUILLEMAUT.

2° || Couverture d'un livre. *Ex.*: Le *couvert* du livre portait le sceau de la Province = la couverture du livre, etc.

Vx FR. *Couvert* = couverture, GODEFROY.

**Couverte** (*kuvèrt*) s. f.

|| Couverture (de lit).

Vx FR. *Couverte* = couverture, tout ce qui sert à couvrir, GODEFROY;—couverture (de lit), LA CURNE.

FR. *Couverte*, vieilli et dialect. Une *couverte* de laine, DARM.

DIAL. *Couverte* = m. s., en Normandie, MOISY, ROBIN, DELBOULLE; en Picardie, Lorraine et Champagne, CORBLÈT; dans le Haut-Maine, MONTESSON; dans la Saintonge, ÉVEILLÉ; le Poitou, FAVRE; la Bresse, GUILLEMAUT; le Centre, JAUBERT; le Châtenois, VAUTHERIN.

**Couyau** (*kuyó*) s. m.

|| Coyau, pièce de charpente qui porte sur l'extrémité inférieure des chevrons, de manière à dépasser la saillie de l'entablement pour former l'avance de l'égout du toit.

DIAL. *Couyau* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

**Crabe** (*kráb*) interj.

|| Interjection, juron. *Ex.*: Ah! *crab!*—*Crab de diabe!*—*Crab de chien!*

**Crac** (dans un) (*dā é krák*) loc. adv.

|| Au plus vite, dans un instant. *Ex.*: Il a été rendu *dans un crac*.

**Crachoué** (*kráčwé*) s. m.

|| Crachoir.

DIAL. *Crachoué* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

**Cråde** (*krá:d*) s. f., de l'ang. *crowd*.

|| Foule, multitude. *Ex.*: Il y avait là une *cråde* de monde = il y avait une multitude de gens.

**Craire** (*kre:r*) v. tr.

|| Croire. — *Je crai, je créyons, — je créyais, — je crairai, — je crairais.*

VX FR. *Creire* = croire, 2 Lac.

DIAL. *Craire, creire* = m. s., dans le Centre, JAUBERT; en Normandie, MOISY, ROBIN, MAZE, TRAVERS; dans le Maine, DOTTIN, MONTESSON; dans la Saintonge, ÉVEILLÉ; le Poitou, FAVRE; la Bresse, GUILLEMAUT; le Bournois, ROUSSEY; et la Savoie, FENOUILLET.

**Crakers** (*krákèrs*) s. m.

1° || Craquelin (biscuit qui craque sous la dent, DARM.).

2° || Biscuit, biscotin.

**Crâle** (*krá:l*) s. f., de l'ang. *crowd*.

|| Foule, multitude.

**Crâlée** (*krá:lé*) s. f.

|| Foule, multitude.

DIAL. *Crâlée* = surabondance, en Normandie, DuBois.

**Cramailière** (*krámàye:r*) s. f.

|| Crémailière.

DIAL. *Cramailière* est usité dans le même sens, dans le Centre, JAUBERT, et en Normandie, MOISY.

**Crampe** (*krā:p*) s. f.

|| Crampon, pièce de métal recourbé à une ou deux pointes.

DIAL. *Crampe* = m. s., en Normandie, MOISY, ROBIN, MAZE.

**Cramper** (*krā:pé*) v. tr.

1° || Fixer deux pièces l'une à l'autre au moyen de crampons ; réparer de cette manière un objet cassé. *Ex.* : *cramper* un poêle, une assiette.

2° || *Se faire cramper* = se faire jouer, tromper.

3° || *Cramper des pantalons* = leur donner certains plis au moyen du fer.

**Cramper (se)** (*s krā:pé*) v. réfl.

|| Se cramponner, s'accrocher fortement à qq'un, à qq'ch.

DIAL. *Se cramper* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

**Cramponner (se)** (*s krā:pôné*) v. réfl.

|| Se dit d'un cheval qui se déchire la jambe avec les crampons de ses fers.

**Cran** (*krā*) s. m.

1° || Rocher stratifié coupé perpendiculairement, falaise.

2° || Rocher nu sortant à fleur de terre.

FR. Technol. Fissure perpendiculaire qui interrompt une couche de stratification, DARM.

DIAL. *Cran* = cailloux ou terre caillouteuse, en Normandie, ROBIN.

**Crane** (*kré:n*) s. f., de l'ang. *crane* = m. s.

|| Grue.

**Crank** (*krànk*) s. m.

|| Fou, écervelé. *Ex.* : C'est un vrai *crank* = un vrai fou.

**Cranque** (*krā:k*) s. f.

|| Crampe. *Ex.* : J'ai des *cranques* dans l'estomac.

DIAL. *Cranque* = m. s., en Normandie, DuBois, DELBOULLE, en Picardie, HAIGNERÉ.

**Crape** (*kráp*) interj.

|| Juron. *Ex.* : *Crape de chien !*

**Crapin** (*krápé*) s. m.

|| Crapaud, gamin. *Ex.*: Mon petit *crapin*, si j' te pogne !  
= Mon petit crapaud, si je te mets la main sur le collet.

**Crapouille** (*krápuy*) s. f.

|| Crapule. *Ex.*: C'est de la *crapouille* = c'est un individu qui appartient à la crapule.

**Craquage** (*krákà:j*) s. m.

|| Tuyautage. *Ex.*: Le *craquage* du linge est fini = le tuyautage, etc.

**Craque** (*krák*) s. m.

|| Fer à tuyauter le linge, c-à-d., à le repasser et plisser en forme de tuyaux.

FR.-CAN. On dit aussi *moulin à craquer*.

**Craque** (*krák*) s. f. Cf ang. *crack*.

|| Fissure, fêlure, fente, crevasse. *Ex.*: La *bol* a une *craque* = une fêlure.—La table a une *craque* = une fente.—Le mur a une *craque* = une crevasse.—Avoir une *craque* dans la tête = avoir une fêlure au crâne, avoir le cerveau un peu dérangé.

**Craqué** (*kráké*) s. m.

|| Homme toqué. *Ex.*: Je n'ai jamais vu un *craqué* pareil = je n'ai jamais vu pareil imbécile.

**Craqué** (*kráké*) adj.

1° || Fêlé, fendu, fendillé, crevassé, rompu, dérangé, détraqué, fou. *Ex.*: Le vase, la planche, le sol, le mur est *craqué* = le vase est fêlé, la planche est fendue, le sol est fendillé, le mur est crevassé.—La poutre est *craquée* = est rompue.—Le pauvre homme est *craqué*, il ne sait pas ce qu'il dit = le pauvre homme est fou. etc.

2° || Tuyauté, repassé et plissé en forme de tuyaux. *Ex.*: Un bonnet *craqué* = un bonnet tuyauté.

3° || Qui a une amitié particulière pour quelqu'un. *Ex.*: Être *craqué* après qq'un.

**Craquer** (*kráké*) v. intr. et tr.

1° || v. tr. Fendre, fêler, briser, rompre. *Ex.*: *Craquer* une cloche = fêler une cloche.—Il a *craqué* le verre.

2° || v. intr. Être fêlé, se fendre, se fendiller, se crevasser. *Ex.*: Le coup a été si fort, que ça fait *craquer* la planche de la porte, et tout le mur = le coup a été si fort, que le panneau de

la porte s'est fendu, et que le mur a été complètement crevassé.—  
*Au fig.*: Une maison commerciale qui *craque*.

3° || v. tr. Tuyauter. *Ex.*: *Craquer* le linge = tuyauter le linge.

FR. Tuyauter: repasser et plisser en forme de tuyaux,  
 LAROUSSE.

**Craquignole** (*krākignól*) s. m.

|| Pâtisserie cuite dans la graisse.

FR. *Croquignole*: pâtisserie sèche et très dure, ACAD., DARM.

DIAL. *Craquignole*: le croquant dans les viandes, Bresse  
 Louhannaise, GUILLEMAUT.

**Crasse** (*krás*) s. f.

|| Canaille, vaurien, malhonnête, homme ou femme ignoble.

*Ex.*: C'est une sale *crasse*.

DIAL. *Crasse*, m. s., en Normandie, DELBOULLE, dans la  
 Bresse, GUILLEMAUT.

**Crasser** (*krásé*) v. tr.

|| Tromper, agir malhonnêtement dans les marchés. *Ex.*:  
 Se faire *crasser* = se faire tromper.

FR. *Crasser*: remplir de crasse: « cette poudre crasse les  
 fusils. »

**Crasser** (*se*) (*s krásé*) v. réfl.

|| S'assombrir (en parlant du temps).

**Crasserie** (*krásri*) s. f.

|| Canaillerie, coquinerie, vilénie. *Ex.*: Faire des *crasseries*  
 = des coquineries.

FR. *Crasserie*: sordide avarice, LAR., BESCH.

DIAL. *Crasserie*: vilénies, mauvais tours, dans le Centre,  
 JAUBERT.

**Crasseux** (*krásé*) s. m. et adj.

|| Personne malhonnête dans les marchés, coquin.

FR. *Crasseux*: sali par la crasse, qui est d'une avarice sor-  
 dide, DARM.

**Crassin** (*krásēn*) s. m.

|| Crasse durcie au fond d'un vase.

DIAL. *Crassin*, m. s., en Normandie, DuBois.

**Crassiner** (*kràsiné*) v. intr.

|| Bruiner, faire de la bruine, pluie fine résultant de la condensation du brouillard.

DIAL. *Crassiner*, m. s., en Normandie, ROBIN, MOISY, DuBOIS.

**Creire** (*krè:r*) v. tr.

|| Croire. (Je cré, je créyons, je créyais, crérai, crérais.)

VX FR. *Creire*: croire, 2 LAC.

DIAL. Cf. *craire*.

**Créature** (*kréàtu:r*) s. f.

|| Femme. (Ne se prend pas en mauvaise part.)

VX FR. *Créature*: personne, La CURNE.

DIAL. *Créature*, m. s. en Normandie, ROBIN, il se prend en mauvaise part, MAZE, DELBOULLE; de même en Picardie, HAIGNERÉ; dans le Centre, JAUBERT.

**Créyature** (*kréyàtu:r*), **Criature** (*kriàtu:r*), **Criéture** (*kriétu:r*) s. f.

|| Femme.

DIAL. «Et velà que la pauvre créyature en est devenu jaune comme un coin», MOLIÈRE. *Le Médecin malgré lui*, act II, sc. I. *Créiature*:—dans le Centre, JAUBERT; dans le Haut-Maine,—Il aime trop la créiature,—MONTESSON; en Normandie, DuBOIS, ROBIN; sens défavorable, dans la Saintonge, ÉVEILLÉ.—*Criature*:—en Normandie, ROBIN, sens défavorable, MOISY;—*Criyature*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.—*Créyature*:—en Picardie, HAIGNERÉ.

**Crémeur** (*krémè:r*) s. m.

|| Mouton de Perse, fourrure.

**Crémone** (*krémòn*) s. f.

|| Cache-nez en laine.

FR. *Cache-nez*: cravate ample en laine, en soie, que les hommes roulent autour de leur cou, de manière à couvrir le bas du visage par les grands froids, DARM.—*Crémone*: sorte de tissu croisé, LAR.

**Créon** (*kréō*) s. m.

|| Crayon.

VX FR. *Créon*: crayon, LACOMBE.

DIAL. *Créon* m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN, en Normandie, MOISY.

**Crétique** (*krétik*) s. f.

|| Critique.

DIAL. *Idem*, en Normandie, MOISY.

**Crétiquer** (*krétiké*) v. tr.

|| Critiquer.

DIAL. *Idem*, en Normandie, MOISY; en Saintonge, ÉVEILLÉ.

**Crétons** (*krètō*), **cretons** (*krètō*) s. m. pl.

|| Rillons, rillettes.

FR. *Rillons*: Menu résidu de porc dont on a fait fondre la graisse.—*Rillettes*: hachis de porc dont on fait des conserves, DARM.—*Creton*: morceau de panne de porc frite dans le poêle, DARM; résidu de la fonte du suif, dont on fait des pains pour les chiens, LAR.

DIAL. *Crétons*: partie rissolée après la fusion de la graisse de porc. *Bull. des Parlers Normands*, p. 442.

**Creume** (*krèm*) s. f.

|| Crème.

Dial. *Idem*, en Normandie, ROBIN, dans le Centre, JAUBERT.

**Creumer** (*krèmé*) v. intr.

|| Crêmer.

DIAL. *Idem*, en Normandie, ROBIN, dans le Centre, JAUBERT.

**Crève-faim** (*krèv fê*) s. m.

|| Mendiant, meurt-de-faim.

FR. *Meurt de faim*: celui ou celle qui n'a pas de quoi à se nourrir, DARM.

**Creuve-faim** (*krèv fê*) s. m.

|| Mendiant, meurt-de-faim.

DIAL. *Idem*, JAUBERT.

**Crevé** (*krœvé*) adj.

1° || Hernieux.

2° || Fat.

**Crever** (*se*) (*s krœvé*) v. réfl.

|| Contracter une hernie.

FR. *Se crever* = se tuer de fatigue, DARM.

DIAL. *Se crever* = contracter une hernie, Centre de la France, JAUBERT.

## SARCLURES

---

*La Libre Parole*, de Québec, dans son numéro du 30 novembre, a un bout d'article à notre adresse. C'est intitulé : *Sarclures de Sarcleurs*, et signé : LE SARCLÉ.

LE SARCLÉ est, paraît-il, un monsieur qui a fait une faute de français, qui a vu cette faute relevée dans nos *Sarclures*, et qui plaisamment veut faire une malice. Il constate donc que, dans les *Anglicismes* de notre dernier numéro, on lit : « J'ai emprunter un *forêt* », avec un accent circonflexe, et il nous fait observer qu'une *forêt* n'est pas un *foret*. C'est juste, et nous devons des remerciements à monsieur *Le Sarclé* pour nous avoir signalé cette faute d'impression.

LE SARCLÉ corrigerait mieux les épreuves qu'il ne rédige les annonces.

\* \* « *Toujours en mains*, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes... »

Déposez donc ça dans quelque coin de votre magasin !

\* \* Une maison de commerce écrit dans les journaux :

« On demande des agents français, *spécialement aptes à introduire à nos clients une ligne spéciale.* »

Il doit être bien désagréable d'avoir affaire avec les représentants de cette maison. Ces gens-là ont des *aptitudes* telles qu'à peine vous leur avez dit deux mots, ils, vous ont déjà *introduit une ligne spéciale* ! C'est ennuyeux.

\* \* « L'incendie a pris naissance dans une chambre isolée de *l'édifice.* »

Or, on l'explique quelques lignes plus haut, c'est un *vieux hangar* que le feu a détruit. Un *hangar* n'est pas un *édifice*.

\* \* « La difficulté de trouver des ouvriers et des matériaux *au milieu d'un grand mouvement dans une certaine mesure*, retarde les travaux de construction du chemin de fer national transcontinental. »

*Au milieu d'un grand mouvement difficile dans une certaine mesure...* Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

\* \* Une compagnie offre ses services au public...

« Notre représentant, dit-elle, se fera un plaisir d'aller vous voir. *S'il vous plaît*, téléphonez au N<sup>o</sup>... »

Et si le représentant ne vous plaît pas, à qui faut-il téléphoner ?

\* « Vers 10.30 hrs l'incendie était *sous contrôle*. »

Pour la centième fois, répétons qu'on ne met pas un incendie *sous contrôle*; on le maîtrise.

\*\* « Allez *toujours* chez X. Y. Z. pour faire copier, agrandir un vieux portrait *dévisagé*, il vous le remettra *à neuf*. »

C'est entendu. Quand nos portraits seront *dévisagés*, nous irons *toujours* chez X. Y. Z. Il les copiera, les agrandira, et il n'y paraîtra pas plus que s'ils n'avaient jamais été détériorés.

\* Quelqu'un offre en vente « un cheval *pour la grosse ouvrage*. »

Cet animal doit être un cheval de trait, tout simplement.

\*\* Vous est-il arrivé déjà de n'être pas *certain*?... C'est un état d'esprit bien embarrassant, surtout quand on ne sait pas de quoi l'on n'est pas *certain*. Dans ces conditions, il serait imprudent de faire des emplettes. C'est ce qu'ont compris MM. XXX:

« N'achetez pas sans être *certain*, disent-ils, et pour être *certain* allez chez XXX. »

Qu'est-ce que XXX ont voulu dire? On n'en sera jamais certain.

LE SARCLEUR.

## ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
<i>Braid</i> .....	Galon, tissu d'or, d'argent, de soie, de laine, plus étroit et plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des rideaux, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent.
<i>Braid militaire</i> .....	Soutache, sorte de galon très étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements des dames.
<i>Braid</i> .....	Passemment, tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc. On dit aussi passementerie.
<i>Braid</i> .....	Tresse, tissu plat fait de fils, de cordons entrelassés.
<i>Braid</i> .....	Milleret (et non miret), sorte d'agrèments unis ou festonnés dont on borde les bandes qui garnissent les robes des dames.
<i>Braid tubulaire</i> .....	Ganse, cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton : Une aune de ganse de soie.
<i>Braid</i> .....	Mignardise, petite soutache qui sert à faire certaines dentelles.
<i>Braid à dentelles</i> .....	Lacet, tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles.
<i>Braid anglais</i> .....	Lacet anglais.
<i>Braid médaillon</i> .....	Lacet médaillon.
<i>Braid à finir</i> .....	Lacet à finir.
<i>Braider</i> .....	Galonner ; soutacher ; passermenter ; broder ; etc.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

**Atlas linguistique de la France**, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

**Polybiblion.** Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

\* \* \*

**L'Argus des Revues.** Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

\* \* \*

**Le Courrier de la Presse.** Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50.

FEU VIE ACCIDENT

**Arthur Marcotte**

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,  
Canada Accident.

**82, rue St-Pierre - - QUÉBEC**

TELEPHONE 1290

A LA LIBRAIRIE DU CLERGE

# J. P. GARNEAU

6, RUE DE LA FABRIQUE, H.-V.

LIVRES RELIGIEUX, CLASSIQUES, DE LITTÉRATURE, ETC., ETC  
ARTICLES RELIGIEUX ET ORNEMENTS D'ÉGLISE

---

AU CREDIT PAROISSIAL

## J.-P. GARNEAU

(Successeur de C.-B. LANCTOT)

5 RUE SAINT-JEAN

GRAND CHOIX DE CHASSOUBLES, VASES SACRÉS, STATUES,  
CANCÉLABRES, BRONZES D'ÉGLISES. etc., etc.  
ENCENS, HUILE DE 8 JOURS, CIERGES

SPECIALITES. Bannières, Drapeaux de tous genres, et Statues de  
outes grandeurs.

N. B.—Toute commande reçue à ces deux magasins sera promptement exécutée

---



# Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

## ORNEMENTS D'ÉGLISE

NOTRE Rayon des Ornaments d'église est considéré comme un des principaux et des plus importants de toute l'Amérique. Depuis que nous avons établi ce rayon, une grande diminution de prix s'est effectuée, et le temps où de grands bénéfices étaient perçus dans la vente de ces marchandises, est déjà assez éloigné. Afin de vous donner une idée de nos prix, nous en mentionnerons quelques-uns: **Chasubles, \$6.00; Chapes, \$10.00; Dalmatiques, \$18.00.** D'autre part, nous avons des ornements sacrés valant \$1,000.00. Nous gardons encore un assortiment d'huiles, de cierges, de chandelles de tout genre; de fleurs artificielles, palmes, statues importées, calvaires, bannières, drapeaux, etc. Notre devise est de donner toujours satisfaction complète; sinon, de rembourser l'argent.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, de la est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ MEUBLES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

**Z. PAQUET,** 157 a 173, Rue St-Joseph  
QUEBEC.

TELEPHONE: 2623

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

# EDOUARD MARCOTTE

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE

“ L'ANNUAIRE DES ADRESSES DE QUÉBEC & LÉVIS ”  
IMPRIMEUR ET RELIEUR

Livres, Brochures, Périodiques, Impressions de luxe,  
Impressions commerciales en noir et en couleurs

## Catalogues

VARIÉTÉ de caractères.—Intercalation de gravures en couleurs d'échantillons-spécimens.

## Catalogues, Prix Courants

TRÈS grande variété de caractères et de chiffres les plus nouveaux permettant l'établissement et la composition rapide des catalogues et des prix courants les plus compliqués.

## Tarifs, Circulaires

COMPOSITION et dispositions aussi variées que le client le désire.

## Brochures de Publicité

BROCHURES destinées à faire connaître, à lancer un produit nouveau, ou à soutenir l'ancienne réputation d'un produit de marque.

## Imprimés Divers

pour

## Spécialités

Enveloppes, Étiquettes, Bandes de garantie, Mode d'Emploi, Prospectus.

NOMBRE de produits et toutes les spécialités, livrés en boîtes, en étui, en bouteilles, en sacs papier ou toile, etc., sont accompagnés de modèles divers d'imprimés, tels qu'enveloppes, étiquettes, prospectus, bandes de garantie, mode d'emploi, etc. J'exécute ces modèles aux prix les plus réduits possibles et avec une régularité parfaite dans les teintes du papier ou de l'impression, dans la forme extérieure, ce qui, bien souvent, contribue à caractériser une marque.

## Reliure de tous genres

PLEINE toile, pleine basane verte ou rouge, et demi-basane, plein chagrin ou demi-chagrin. Dorure et gaufrage or, argent, blanc et couleur.

IMPRIMERIE-RELIURE-FABRIQUE DE RÉGISTRES

QUÉBEC: 82, RUE SAINT-PIERRE

TÉLÉPHONE 1290

## AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations No 3*, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en *C* pour publier le questionnaire sur les mots en *D*.

---

Les Contemporains. 17 mars: *Général Menou*; 24 mars: *Mme Anaïs Ségalas*. 1 sept.: *Les prêtres massacrés dans la prison des Carmes le 2 septembre 1792*; 8 sept.: *Colonel G. de Villebon-Marcueil*.

\*  
\* \*

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du No de décembre: *Le bon ange est parti*, nouvelle, par Frs Neuillot; *Le pèlerinage de Sedan*, histoire, par Louis Arnould; *Reynolds, peintre de l'enfance*, beaux-arts, par Charles Picard; *Les excès de la statuomanie*, causerie, par Etienne Charles; *Conte de Noël*, poésie, par Maurice Couaillier; *Les prétendants de Claudette*, roman, (fin), par Arthur Dourliac; *L'art de la soie*, varia, par la C<sup>se</sup> de Magalon; *La maison parisienne: II. L'intérieur*, varia, par le V<sup>te</sup> G. d'Avenel; *La locomotion automobile et son histoire*, varia, par Georges Le Roy; Chronique mondaine; Causerie littéraire; Pages oubliées; L'esprit en France et à l'étranger, 3 croquis; Annexes et suppléments: *L'Etoile*, *Le ménage de Nazareth*, album musical du mois, par Pieare Billiaud; Nouveaux livres: Modes, etc.

# BULLETIN

DU

## PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ième</sup>, le 4<sup>ième</sup> et le 5<sup>ième</sup> volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$2.50; le troisième volume ne se vend que dans la série complète des cinq années du BULLETIN, dont le prix est de \$12.50.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier N° 221)

QUÉBEC

---

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur